

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 32 - 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 29 septembre 2025 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le jeudi 25 septembre conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, MASSE Julien, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, TEMPIER Nathalie, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Était absente et représentée : BEZEAULT Marie-Laure qui a donné pouvoir à TEXIER Michel.

Quorum : 6

Nadine PACALET a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative n° 2 - BP 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif pour l'exercice 2025,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à des dépenses imprévues au Budget, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits. Ces dépenses concernent le remboursement d'une taxe d'aménagement suite à une annulation de PC, le paiement d'une facture transmise très tardivement pour les travaux de la falaise de LETTRET et les frais d'études pour la révision du PLU.

Des crédits supplémentaires sont également nécessaires pour les frais d'études de la réhabilitation de la Cure.

Ces crédits seront pris sur l'opération du terrain communal et sur les enfouissements des Marins (qui doivent être mandatés en fonctionnement).

Monsieur le Maire indique que pour effectuer les opérations nécessaires, des articles doivent être alimentés :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
D 10	10226		Taxe d'aménagement	+1 840,00
D 21	2181	062	Instal. générales, aménagements (Falaise)	+ 6 160,00
D 20	203	041	Frais d'études (PLU)	+ 4 500,00
D 20	203	015	Frais d'études (La Cure)	+ 17 000,00
D 20	203	064	Frais d'études (Terrain Communal)	-8 000,00
D 21	21538	047	Autres réseaux (Enfouissement)	-21 500,00

AR Prefecture

005-210500377-20250929-32_2025-BF
Reçu le 02/10/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **Approuve** les opérations comptables ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le Secrétaire de séance

Nadine PACALET

Date de publication sur le site internet : 02 OCT. 2025

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Nadine Pacalet, the secretary of the meeting.